



Montreuil-sous-Bois, le 09 Avril 2015

La Médecine Générale est une discipline universitaire à part entière !

Dix après la création de son D.E.S, elle a enfin sa sous-section au CNU

Ce Mercredi 08 Avril 2015, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a arrêté la création de la sous-section de Médecine Générale au sein du Conseil National des Universités.

Le SNEMG se réjouit de la publication de cet arrêté. La sous-section de Médecine Générale permettra la poursuite du développement de la Filière Universitaire de Médecine Générale par la définition de critères de nomination adaptés à la discipline et maîtrisés par elle-même. Elle contribuera également à la reconnaissance universitaire pleine et entière de la discipline afin que la médecine générale soit reconnue et enseignée au même titre que les autres spécialités.

Le SNEMG sera toutefois vigilant à ce que cette mesure soit suivie de décisions cohérentes sans quoi la création de la sous-section ne pourra pas changer les choses et améliorer la qualité du système de santé. A ce titre, le SNEMG réclame toujours.

- Un plan de nomination des enseignants de médecine générale sur 10 ans à hauteur de 20 titulaires et 30 associés par an. Pour rappel, le ratio pour la médecine générale reste à 1/103 contre 1/10 pour les autres spécialités et ce depuis trop longtemps.
- L'arrêté du doublement des postes de Chefs de Clinique en médecine générale d'ici 2 ans annoncé par Madame la Ministre de la Santé le 30 Janvier 2015 lors de l'ouverture du congrès de l'ISNAR-IMG.
- La mise en place des mesures proposées dans le rapport Druais remis à Madame la Ministre de la Santé, à sa demande, le 09 Mars 2015.

Les mesures nécessaires ont commencé mais elles doivent être suivies de décisions cohérentes et d'une réelle volonté politique afin que la création de la sous-section ne soit pas une mesure sans substance.

Dr Matthieu Calafiore : Président du SNEMG.

Dr Anas Taha : Vice-Président du SNEMG